

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DIRECTION
DE LA CITOYENNETÉ, DE LA
LEGALITÉ ET DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA RÉGLEMENTATION
GÉNÉRALE

ARRETE
fixant les dates de dépôt des déclarations
de candidatures pour les élections
municipales et communautaires
des 15 et 22 mars 2020

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

N° 64-220-01-07-002

Vu les articles L.225 à L.270 et les articles R.127-2 à R.128-3 du code électoral ;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

ARRETE :

Article 1^{er} - Les déclarations de candidature sont reçues à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et dans les sous-préfectures de Bayonne et d'Oloron-Sainte-Marie
- pour le premier tour: du lundi 10 février 2020 au jeudi 27 février 2020
- pour le second tour : le lundi 16 mars et le mardi 17 mars.

Les horaires de réception des candidatures sont les suivants :

- à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et à la sous-préfecture d'Oloron-Sainte-Marie
 - ▶ de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures
 - Clôture à 18 heures le jeudi 27 février 2020 (1^{er} tour) et le mardi 17 mars (2nd tour)
- à la sous-préfecture de Bayonne
 - ▶ de 9 heures à 16 heures
 - Clôture à 18 heures le jeudi 27 février 2020 (1^{er} tour) et le mardi 17 mars (2nd tour)

Le dépôt d'une candidature est obligatoire pour se présenter aux élections municipales, quelle que soit la population de la commune.

Article 2 –Le secrétaire général de la préfecture et les sous-préfets de Bayonne et Oloron-Sainte-Marie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pau, le 7 janvier 2020

Le préfet,

Pour le ~~Préfet~~ et par délégation,
Le secrétaire général,

Eddie BOUTTERA